

Le monument aux morts.

Le monument aux morts a été inauguré le 30 avril 1922. Ce fut, on peut l'imaginer, une très grande fête. La musique du corps d'armée de Toulouse du 14ème régiment d'infanterie était venue pour rehausser l'éclat de cette cérémonie. Devant cette imposante stèle il y eut de grands discours du Maire, Paul Marty et d'autres personnalités

L'après-midi, dans la halle aux marchands, drapée de tentures grenat, eut lieu une grande matinée artistique : la Clémence Isaure de Toulouse fit entendre ses beaux chants et d'autres artistes célèbres animèrent cette fête, entre autres le comique troupier Théo, fort connu à cette époque¹.

Gestation de l'érection du monument :



A la séance du Conseil Municipal du 7 Mars 1920 :

Monsieur le Président fait connaître au Conseil que les personnes dont les noms suivent : Marty Joseph - Pouilhès Joseph - Carausse Clément - Delestaing Joseph - Besset Casimir - Mercadal Paul - Justrobe Jean - Agard Jean et Izard

¹ Marie Emma Esparbié – Baqziège et son passé – Recueil de souvenirs.

pierre ont accepté de recueillir les offrandes destinées à élever un monument funéraire aux enfants de Baziège morts pour la France.

Un comité formé par les personnes citées ci-dessus a été chargé de lancer après des Baziégeois propriétaires une souscription « pour l'érection d'un monument aux enfants de Baziège morts pour la Patrie ». Les donataires s'adresseront au docteur Délestaing, trésorier du comité.

Un an plus tard, à la séance du Conseil Municipal du 13 février 1921,

Monsieur le Président soumet au conseil municipal les plans, traité et devis du monument à élever en mémoire des enfants de Baziège morts pour la France.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents, les plans traité et devis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à s'entendre avec Monsieur Lescure, architecte et Monsieur Fourés, sculpteur, pour l'exécution du projet.

Le coût prévu par l'architecte se monte à vingt cinq mille cinq cents francs (25.500 F) non compris le transport, la mise en place, l'établissement d'une grille et imprévus. Il vote à cet effet une somme de trente mille francs (30.000 F)

Le montant de la dépense sera assuré au moyen

1) D'une somme de neuf mille francs (9.000 F) inscrite sur le budget supplémentaire de 1920.

2) Une somme de cinq mille francs (5.000 F) provenant d'une souscription.

3) Les seize mille francs manquants, seront couverts au moyen d'un emprunt à la caisse nationale mutualiste des retraités du midi au moyen de onze centimes additionnels à partir du 1er janvier 1922.

L'emplacement choisi est le petit jardin public, à côté des écoles communales, bordant la route nationale, en face le champ de foire.

Le conseil municipal compte sur la bienveillance de Monsieur le Préfet pour approuver le dit projet et faire attribuer à la Commune la plus forte subvention.

Remarques :

Le montant de la somme recueillie par le Comité semble modeste à la vue des frais engagés (un sixième). Les propriétaires (d'immeubles, de commerces, d'ateliers ou de terres) à qui s'est adressée la souscription ne semblent pas avoir été très généreux. Il faut bien penser aussi, qu'après l'hécatombe, l'économie villageoise a dû être vraiment perturbée.

Le modèle de monument choisi par les membres du comité est un ensemble de prestige conçu par un architecte et un sculpteur. Dans d'autres villages, on s'est contenté d'un soldat de bronze acheté à des maisons spécialisées dans la mise en place de Monuments aux Morts –comme à Ayguesvives par exemple. Cela n'eut pas été digne de Baziège. Il faut dire aussi que parmi les membres du Comité on trouve les plus forts contribuables de la commune, un bladier (marchands en grains), un docteur, des commerçants et des propriétaires terriens.

L'érection du monument s'est rapidement faite. Par la suite, il a été entouré d'une grille ouvragée aux pointes acérées, peu judicieuses étant donné la proximité des Ecoles communales. Quatre carcasses d'obus encadreront le portillon et deux magnifiques crapouillots garderont les ailes du monument.